

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CAMAIEU
(Eurolist)

Par courrier du 24 mai 2007, la société Axa Investment Managers Private Equity Europe (1) (20, place Vendôme, 75001 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement (2) en baisse, le 22 mai 2007, les seuils de 2/3 des droits de vote, 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CAMAIEU et ne plus détenir aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession, le 22 mai 2007, à la société Modacin par Axa Investment Managers Private Equity Europe et l'ensemble des autres actionnaires de Modamax de 100% du capital de Modamax, cette dernière détenant directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société La Licquière, 64,55% du capital et 74,52% des droits de vote de CAMAIEU.

-
- (1) Agissant en qualité de société de gestion d'Axa Private Equity Fund II-A, Axa Private Equity Fund II-B, Axa LBO Fund III-A et Axa LBO Fund III-B.
 - (2) Par l'intermédiaire des sociétés Modamax, alors détenue à 50,23% du capital et des droits de vote par Axa Investment Managers Private Equity Europe, et La Licquière, détenue à 100% par Modamax.